

**Séance du Conseil général du mardi 20 mars 2018**

**Réponse à la question écrite n° 24 du groupe PDC**

**Intitulée : "Des caméras pour assurer la sécurité autour de l'école primaire de Bassecourt ?"**

Les incivilités, le non-respect des biens communaux et privés, font partie des faits régulièrement constatés dans notre commune, que ce soit à la gare, aux abords des écoles primaire, secondaire ou enfantine.

Le Conseil communal en est bien conscient. Les commissions des écoles primaire et secondaire et l'APE s'en inquiètent aussi.

Une table ronde a réuni, à la demande de la Commission d'Ecole secondaire, différents partenaires, qui étaient, l'Autorité de police locale et la Police cantonale, l'infirmière scolaire, ainsi que les directions des écoles primaires et secondaires, ainsi que l'Association des parents d'élèves. Différents choix s'offrent à nous pour diminuer ces problèmes :

- **informer les parents** et les aviser de ce qu'ils encourent s'ils ne veillent pas sur les sorties nocturnes ou sur les activités de leurs enfants mineurs dans l'espace public. Ceci dit, il a été relevé que ce ne sont pas forcément que des jeunes de Haute-Sorne qui en sont les auteurs.
- **procéder à des rondes de police** dans le contrat de prestations qui nous lie à la Police cantonale. Cela se fait dans la mesure de leurs disponibilités avec leurs agents, mais insuffisant. Ces rondes ne permettent pas de prendre les auteurs de vandalisme en flagrant délit.
- **mettre à ban** les alentours des écoles, dans ce cadre, le Conseil communal estime que le problème se déplacera ailleurs et ne résoudra rien. De plus on ne peut pas mettre à ban la cour d'école primaire, c'est un passage public pour les piétons et tous citoyens. Il faudrait cependant absolument fermer cette cour d'école à la circulation. Un projet et des études sont en cours actuellement.
- **poser des caméras de surveillance** : l'assemblée des délégués de l'école secondaire a opté pour de la vidéosurveillance. Ce projet est encore en consultation auprès du Conseil communal. Cette solution en comparaison à d'autres mesures devra faire l'objet d'une décision du Conseil général.
- **des agents de sécurité privés** mandatés par la commune pour différentes rondes bien précises et régulières.

**Concernant votre question : le Conseil communal envisage-t-il de placer des caméras de surveillance aux abords de l'Ecole primaire afin d'en assurer la sécurité?**

*Non, pas pour l'instant, même si les problèmes restent une préoccupation. Le Conseil communal n'est pas favorable à la vidéosurveillance sur notre commune estimant que cela engendrerait des mesures identiques, sans en faire une nécessité, à bien d'autres endroits. Des expériences ailleurs n'ont pas démontré toute leur efficacité.*

**Quelles mesures concrètes propose-t-il ?**

*Le contrat de prestations de la Police cantonale ne suffisant pas pour une surveillance accrue, le Conseil communal a pris une première décision, celle, pour l'instant, d'approcher des entreprises privées de sécurité et de demander des offres.*

Bassecourt, le 7 mars 2018

Le Conseil communal